

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 1

*Objet : Avenants Marchés
résidence du lac*

Date de convocation

13 juin 2022

Date d'affichage

13 juin 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 21 juin à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, membres en exercice.

Procurations :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLAS.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Monsieur Fernand MORA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait un état d'avancement des travaux et qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux travaux :

Pour le lot 2 Terrassement VRD – Voinot

- modification de la voirie, des sols béton désactivés, abords containers, clôture

Montant de l'avenant n°6 : 12 043,26 €ht

Montant après avenant n°6 : 259 950,25 €ht

Pour le lot 3 Démolition – Gros œuvre - Pons

- mise en conformité travaux faits et non faits

Montant de l'avenant n°6 : - 1 497,17 €ht

Montant après avenant 6 : 1 022 033,12 €ht

Pour le lot 6 Etanchéité – Midi Aquitaine étanchéité

- reprise dallage terrasse

Montant de l'avenant n°2 : 12 435,87 €ht

Montant après avenant 2 : 92 425,87€ht

Pour le lot 9 Serrurerie - Pujol

- travaux en moins-value : modification pergola

Montant de l'avenant n°3 : - 7 918,61 € ht

Montant après avenant 3 : 78 251,39 € ht

Pour le lot 10 Menuiserie bois – Art et Bois

- fourniture de portes

Montant de l'avenant n°4 : 510 €ht

Montant après avenant 4 : 273 552,32 €ht

Pour le lot 11 Plâtrerie - Lagarrigue
- *modification aménagement intérieur*
Montant de l'avenant n°3 : 2 298,56 €ht
Montant après avenant 3 : 314 257,12 €ht

Pour le lot 12 Electricité – Fauché
- *régulation dévoiement câblage, chemin de câble, pose borne wi-fi, modification boitier TV*
Montant de l'avenant n°4 : 27 896,06 € ht
Montant après avenant 4: 411 412,63€ ht

Pour le lot 13 Plomberie – Pur et Simple
- *modification dévoiement réseau, barre de relevage, paroi douche*
Montant de l'avenant n°3 : 27 238,30 € ht
Montant après avenant 3: 596 228,89€ ht

Pour le lot 14 Sols scellés - Lagarrigue
- *modification aménagement intérieur*
Montant de l'avenant n°4 : 3 660 € ht
Montant après avenant 4: 53 087€ ht

Monsieur le Président propose de passer les avenants correspondants.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL